

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 09 MARS 2026
2026/2**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	10
Présents	09
Représentée	01
Votants	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, MAROTEAU Stéphanie, GALTIER Joël, BOUTET Didier, JOUBERT Jérôme, FRITSCHÉ Luc DECOUX Jonathan, MANGERET Delphine.

Excusée : BERTHOU Florence

Date de convocation : 02 Mars 2026

Secrétaire de séance : Stéphanie MAROTEAU

Madame Florence BERTHOU donne pouvoir à monsieur Michel VOISIN

Suite à la non fourniture du CFU définitif, l'ordre du jour est ainsi établi :

- Approbation du compte-rendu du 16 Février 2026,
 - Nouvelles tarifications pour la location de la salle communale,
 - Vente d'une parcelle de terrain sise au village Les Forges cadastrée section AD n°10 pour une contenance de 1a 25ca.
 - Questions diverses
- Tenue du Bureau de Vote

Délibération n° 03-2026/2

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2026 adoptés par délibération N°023-212318604-20251201-4420258-DE reçu le 03/12/2025

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs 2026 de mise à disposition de la salle communale pour l'année 2026 adoptés par délibération N°023-212318604-20251201-4420258-DE reçu le 03/12/2025 et propose d'appliquer des tarifs par demi-journée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Le Conseil Municipal décide d'ajouter les tarifs par demi-journée 2026 comme énumérés dans le tableau ci-dessus :

		0,5 Jour	1 Jour	Journée supplémentaire
1	Manifestations des associations communales (réunions, soirées, jeux, ...)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
2	Manifestations familiales des gens de la commune	48,00 €	96,00 €	+ 40 € / jour supplémentaire
3	Manifestations des particuliers et associations extérieurs sans but lucratif	118,00 €	236,00 €	+ 40 € / jour supplémentaire

4	Mise à disposition de la salle pour réunions des associations extérieures,	27,00 €	54,00 €	+ 40 € / jour supplémentaire
5	Manifestations à but lucratif des particuliers et associations extérieures syndicats, partis politiques et autres	160,00 €	320,00 €	+ 40 € / jour supplémentaire

Une caution d'un montant de **200 euros** sera demandée à tout particulier et toute association avant chaque manifestation ou utilisation de la salle pour prévaloir d'éventuelles dégradations.

Accusé de réception en Préfecture 023-212318604-20260309-0320262-DE
Date de transmission Préfecture : 11/03/2026
Date de réception Préfecture : 11/03/2026
Affichage le : 11/03/2026

Délibération n° 04-2026/2

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande d'acquisition par la SCI Les Forges de la parcelle cadastrée section AD n°10 d'une contenance de 1a 25ca, sise les Forges, appartenant à La Commune de SAINT CHRISTOPHE, attenante à leur propriété.

Monsieur le Maire indique que cette vente pourrait se réaliser par un acte administratif rédigé par les soins de la Commune et qu'une notification à la SAFER sera faite.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente de la parcelle AD n°10 d'une contenance de 01a 25ca, sur la base de 0,50 € / m².

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession de la parcelle AD n°10 d'une contenance de 1a 25ca appartenant à la Commune de SAINT CHRISTOPHE au profit de la SCI LES FORGES, selon les modalités définies ci-dessus,
- DIT qu'un acte administratif sera rédigé et enregistré aux services des hypothèques, ces frais seront entièrement à la charge du requérant à savoir la SCI LES FORGES,
- DIT que le montant de l'acquisition s'élève à 62,50 euros,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou les adjoints à signer tout document relatif à cette affaire.

Accusé de réception en Préfecture 023-212318604-20260309-0420262-DE
Date de transmission Préfecture : 11/03/2026
Date de réception Préfecture : 11/03/2026
Affichage le : 11/03/2026

QUESTIONS DIVERSES :

1. Tenue du bureau de vote du dimanche 15 mars 2026

8h00 à 11h30 : Luc FRITSCHÉ, Michel VOISIN, Joël GALTIER

11h30 à 15 h : Jacques VELGHE, Stéphanie MAROTEAU, Jonathan DECOUX,

15h00 à 18h00 : Delphine MANGERET, Didier BOUTET, Florence BERTHOU